

Direction de l'Environnement
6, route des Artifices - Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX



Service des installations classées, des impacts
environnementaux et des déchets

Bureau des ICPE

Affaire n° 941-2018/34-ACTS/DENV

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

(à retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus)

Je soussigné, Monsieur Gilles PIERSON, en qualité de gérant de la SAS Mango Environnement,

accuse réception de l'arrêté n° 3438-2019/ARR/DENV, daté du **31 OCT. 2019**, portant sursis à statuer à la demande d'autorisation d'exploiter, par la SAS Mango Environnement, une plateforme de compostage de boues de station d'épuration et de déchets verts, commune de Paita.

PROVINCE SUD direction de l'environnement	ARRIVÉE LE : 20 DEC. 2019										
	N° 941 - 2018 / 34 - ACTS										
AFFECTÉ	DIT	CR Sécher Sécher	CR Code ENV	CR Projet Transp	CE Com	SCN	SAF	SICED	SCBT	PPRB	PZF
COPIE								1			
OBSERVATIONS											

A Nouméa, le 10/12/19

Signature

